

**BAREME DES HONORAIRES KEYMEX\*****HONORAIRES HABITATION**

<b>Prix Net Vendeur</b>	<b>Forfait ou % du prix TTC</b>
De 0 à 100 000 €	Forfait de 6 000 €
De 100 001 à 150 000 €	6 %
De 150 001 € à 250 000 €	5,5 %
De 250 001 € à 350 000 €	5 %
De 350 001 € à 500 000 €	4,5 %
De 500 001 € à 700 000 €	4,25 %
De 700 001 € à 850 000 €	4 %
850 001 € à 1 000 000 €	3,75 %
À partir de 1 000 0001 €	3,25 %

**HONORAIRES TERRAIN A BATIR**

Terrain non constructible	Forfait de 5 000 € TTC
Terrain constructible	10 % TTC (avec forfait minimum de 5 000 €)

**HONORAIRES FOND DE COMMERCE**

Inférieur à 5000 €	Forfait de 8 000 € TTC
De 5 000 € à 120 000 €	Forfait de 12 000 € TTC
+ de 120 000 €	10 % TTC

*\*Honoraires à la charge du client vendeur*

*La délivrance d'une note est obligatoire*

*Date d'édition du barème : 16/07/2019*

*Toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliqué une commission à la charge « acquéreur ». Le Barème sera alors identique à celui charge vendeur*